

L'AN DEUX MIL VINGT le QUINZE du mois de DÉCEMBRE à 20 HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente sous la Présidence de **M. MOURIER Nicolas, Maire**.

Étaient présents : Monsieur MOURIER Nicolas, **Maire** ;

Mesdames MARTINEAU Anita, DELAPORTE Monique et HILDYARD Coraline, et Messieurs LEDUC Bruno, de MARNHAC Xavier, PONTONNIER Pascal et HENRY Arnaud, **Adjointes et Conseillers municipaux délégués**, Mesdames FAGAULT Pauline, GAILLAT Mathilde, GAUCHER-LOISEAU Elodie, GUERIN Françoise, LEON Brigitte, RENOU Marinette, et Messieurs CHAUFOUR David, LÉBOUC Janick, GUERANGER Vincent et RAMAUGE Christophe, **Conseillers municipaux**

Absente excusée : Amélie SEVAULT donne procuration à Elodie GAUCHER

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera Monsieur Bruno LEDUC conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2020, préalablement envoyé à chaque conseiller, a été approuvé à l'unanimité.

DCM n°2020-57 - Acquisition de la parcelle F 488 rue du 11 novembre

Dans le cadre du projet d'aménagement des entrées de la commune, cette dernière souhaite acquérir la parcelle cadastrée F 488, située rue du 11 novembre, d'une surface de 7490 m², appartenant à l'indivision LEBERT.

Le prix de vente fixé par les propriétaires est de 8.000,00€.

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, **après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés, AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM n°2020-58 – Acquisition des parcelles AH 142, 146, 144, 115, 109, 95, 24, 23

Suite à la mise en vente des terrains cadastrés

- AH 142 d'une superficie de 1 199 m²
- AH 146 d'une superficie de 1 550 m²
- AH 144 d'une superficie de 49 m²
- AH 95 d'une superficie de 285 m²
- AH 23 d'une superficie de 395 m²
- AH 24 d'une superficie de 500 m²
- AH 109 d'une superficie de 34 m²
- AH 115 d'une superficie de 467 m²

Le prix de vente fixé par le propriétaire est de 110.000,00€.

Résultat du vote :

Pour : 17

Contre : 1- Madame GUÉRIN Françoise

Abstention : 1- Madame GAILLAT Mathilde

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et tous les documents relatifs à l'acquisition de ces biens.

DCM n°2020-59 – Convention de relance territoires – Département 2020/2022

Dans le cadre du plan de relance Département 2020-2022, une convention doit être signée afin de définir les modalités de la participation du Département au financement des projets d'investissement de la commune.

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, AUTORISE** le Maire à signer la convention de relance territoires- département 2020/2022, **DONNE TOUT POUVOIR** au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Bibliothèque

Les tarifs proposés sont :

Adhésion	
Résidants de la commune ou CDC	4,00 €
Scolaires et étudiants résidants de la Commune ou CDC	Gratuit
Adultes résidants hors de la CDC	8,00 €
Scolaires et étudiants résidants hors de la CDC	4,00 €
Pénalités de retard	
Par document et semaine de retard	0,20 €
Perte	
Renouvellement carte de lecteur	1,00€
Consultation Internet	
Le quart d'heure (gratuit pour les jeunes de – 16 ans)	Gratuit
Impression d'une feuille	0,35 €

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE** qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs de la bibliothèque seront ceux indiqués ci-dessus.

Assainissement

Les tarifs proposés sont :

- Prix du branchement 1.300,00 €
- Abonnement 75,00€
- Prix du m³ 1,00 €+ taxe

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE** qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs du service d'assainissement seront ceux indiqués ci-dessus.

Restaurant scolaire

Les tarifs proposés sont :

- Repas régulier	2,90€
- Repas occasionnel.....	3,70€
- Tarif pour le personnel communal et intercommunal	4,50€

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE** qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs du restaurant scolaire seront ceux indiqués ci-dessus.

Location des salles communales

Les tarifs proposés sont :

Salle de réunions - place des AFN	60,00 €
Salle de réunions - Bibliothèque - rue de la Gare	60,00 €
Salle découverte pour 1 salle	60,00 €
Salle découverte pour l'ensemble	100,00 €
Salle des Tanneries	100,00 €
Salle des Tanneries (association extérieure commune)	25€ la séance
Caution des salles de réunion	400,00 €

SALLE POLYVALENTE

LOCATION SALLE POLYVALENTE d'Aubigné-Racan Capacité : MAXI 399 pers.	PERSONNES PRIVÉES				ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES					
	Mariage Repas de famille (Salle + Cuisine + Hall + Bar)		Vin d'honneur (Hall d'entrée + Bar)		SALLE AVEC CUISINE		SALLE SANS CUISINE		Vin d'honneur (Hall d'entrée + Bar)	
					ex: dîner dansant, dîner spectacle...		ex: bal, loto, concours de cartes, spectacle, théâtre, gala, thé dansant, animation sportive, assemblée générale, galette, vin d'honneur			
Location	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.
1 JOUR	230 €	460 €	60 €	120 €	150 €	300 €	110 €	220 €	60 €	120 €
Forfait WEEK-END	400 €	800 €			200 €	400 €	150 €	230 €		
Forfait vaisselle par personne	0,50 €	0,50 €	0,10 €	0,10 €	0,50 €	0,50 €			0,10 €	0,10 €
Forfait sono	55,00 €				55,00 €					
Arrhes de réservation	50 % du montant de la location									
Caution à la location	800,00 €				800,00 €					
Pénalités / Forfait nettoyage + Tri des poubelles non ou mal effectué	Temps passé par les agents communaux payé à 35 € / heure									

Casse ou Vol		
Assiette (l'unité)		4 €
Fourchette, cuillère, couteau (l'unité)		2 €
Verre (l'unité)		2 €
Tasse (l'unité)		2 €
Plat, saladier, saucier (l'unité)		10 €

Tables et Chaises (autres que celles de la salle polyvalente)	
Table (l'unité)	2 €
Chaise (l'unité)	0,30 €
Uniquement pour des événements organisés à Aubigné	
Gratuit pour les associations aubignaises	

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE** qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs de location des salles seront ceux indiqués ci-dessus.

Autres tarifs communaux

Les tarifs proposés sont :

CIMETIÈRE : - concession 30 ans de 2 m² 135,00€
 - concession 50 ans de 2 m² 220,00€

- columbarium - case externe -15 ans 410,00€
- columbarium – case externe – 30 ans..... 600,00€
- renouvellement columbarium – 15 ans 200,00€
- plaque du jardin du souvenir sans gravure..... 35,00€
- seconde plaque columbarium-case externe..... 60,00€

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

- PHOTOCOPIE :
- la photocopie noir et blanc 0,30€,
 - au-delà de 10 exemplaires 0,20€
 - la photocopie couleur 0,50€
 - Gratuit pour les associations avec fourniture du papier
 - Gratuit pour les demandeurs d'emploi sur justificatif
 - Gratuit pour les handicapés sur justificatif

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DROIT DE PLACE MARCHÉ

- DP mois (habituel)Gratuit
- DP jour de moins de 5 m (occasionnel).....Gratuit
- DP jour de plus de 5 m..... 30,00 €
- RODP par mois (commerce ambulant) payable au trimestre 10,00€

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE** qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs communaux seront ceux indiqués ci-dessus.

DCM n°2020- 61 – Création de la réserve communale

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'état est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité

communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile » (RCSC), fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT).

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celles des associations de sécurité civiles, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

VU la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

VU les articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du CGCT,

VU l'arrêté n°026-2017 du 1^{er} mai 2017 de la commune d'Aubigné-Racan portant création du plan communal de sauvegarde (PCS),

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Sur la proposition de la commission citoyenneté, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**, le conseil municipal,

DÉCIDE de créer une réserve communale de sécurité civile (RCSC), chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- D'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- De prévention, de soutien et d'assistance de la population fragile en cas de crises ou d'alertes sanitaires ;
- De soutien et d'assistance de la population en cas de sinistres ;
- D'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation, après recueil de l'avis des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS 72). Ces informations figureront dans le plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule Renault Clio acheté d'occasion en 2017 n'est que peu utilisé par les services municipaux.

Le Conseil Municipal souhaite remplacer le véhicule Renault Clio par un véhicule neuf places qui serait mis à la disposition des associations de la commune.

La proposition du garage Renault pour la reprise du véhicule Clio excède 4.600,00€ et une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à céder le véhicule Renault Clio

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-1,

Résultat du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **AUTORISE** le Maire à vendre en l'état le véhicule Renault Clio acheté en 2017, **AUTORISE** le Maire à céder le véhicule au garage Renault, **PRECISE** que le prix de vente du véhicule est de 6.500,00€, **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes, **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Compte-rendu de la commission travaux

Travaux

- Étude des devis pour les sanitaires de l'école
Mettre en concurrence les maitres d'œuvre B.E.C.R(Beldent) au Le Lude et Didier François à Château-du Loir

Réfection de la salle de boxe

- Demande de devis pour le lessivage et la peinture des deux salles
- Peinture du sol de la salle d'entraînement.

-Abreu Frères à Écommoy	2.474,24€ TTC
-David Renou à Montval sur Loir	pas de réponse
-Cordon-Ménard au Lude	2.229,95€ TTC
-Legendre Franck au Lude	pas de réponse
-Créa peinture Mayet	2.394,00€ TTC

La commission propose de retenir l'entreprise Créa peinture de Mayet

Visite de bâtiments

- City Stade

La commission propose de reprendre contact avec la société qui a effectué les travaux pour refaire la ligne blanche

- Étang rue des peupliers

La commission propose de prendre contact avec des entreprises pour déboiser et clôturer le site.

Compte-rendu du point cantine

1/Organisation restaurant scolaire depuis la rentrée de novembre

Compte tenu du nouveau protocole, le self n'a pas pu rouvrir, les enfants sont donc toujours servis à table.

Les arrivées et départs se font toujours de façon échelonnée, par groupe. La disposition à table s'effectue aussi toujours par groupe.

Camille LEROY et Marine BLIN sont désormais les référentes salle pour le restaurant scolaire, Nadège CASTILLO référente cuisine. Nous les avons sollicitées afin qu'elle nous propose leur organisation. Nous pouvons constater une nette amélioration quant à l'heure de départ des enfants du restaurant scolaire, désormais, les tous petits repartent à 12h50 (contre 13h15/13h20 auparavant), les derniers départs s'effectuent à 13h10. Tout cela en respectant le protocole.

Nous n'avons pas pu organiser la venue des représentants parents compte tenu du nouveau protocole, nous le ferons dès que la situation sanitaire le permettra.

Le protocole ne changera sans doute pas pour la rentrée de janvier, nous resterons donc sur la même organisation.

Un cas de Covid a été recensé parmi les agents, cet agent et quelques cas contacts étaient donc absents la semaine du 7 au 11 décembre. D'autres agents ont repris le relais au restaurant scolaire, avec Monsieur le Maire et le personnel de mairie. La semaine s'est très bien déroulée.

Nous avons désormais 2 AVS qui accompagnent 2 enfants le midi au restaurant scolaire, ce sont des attributions qui étaient attendues et qui ont été effectives pour la rentrée de novembre.

Le jeu des smileys a bien été suspendu, la commission vie scolaire a tout de même remis les récompenses à la rentrée. 3 tables ont été récompensées, les enfants ont reçu un livre. Pour tous les autres, la commission souhaitait tout de même les encourager, un petit porte-clé nominatif a été offert à chacun.

2/ Avancement dossier acoustique

Tous les devis ont été réceptionnés et sont en cours de validation. Deux rangées de 8 claustras vont être mise en place, ainsi que des panneaux muraux.

Ainsi, nous espérons gagner en confort auditif. Gardons toujours en tête que le problème acoustique résoudra 20% du bruit à la cantine. La commission vie scolaire travaillera ensuite sur l'humain, pour toujours améliorer le temps de repas passé au restaurant scolaire.

Les structures acoustiques devraient être mises en place courant janvier.

3/ Validation du contrat de restauration pour 2021

La commission vie scolaire a consulté 3 prestataires, Prestalim's, API et Restoria (prestataire actuel). Seuls 2 ont répondu à la consultation, API et Restoria. La commission vie Scolaire a proposé au conseil municipal de continuer avec ce dernier, que nous connaissons déjà et qui propose une prestation qui répond à nos attentes.

Le conseil municipal a validé l'offre Restoria pour la période de janvier à juillet 2021.

A noter que l'offre a changé, dans le respect de la loi Egalim. La commission a aussi souhaité proposer un menu « self », en ce sens, dès que le self pourra être remis en fonctionnement, les élèves auront le choix entre 2 entrées, 2 fromages, 2 desserts.

A noter, l'offre validée pour 2021 entraîne une augmentation de près de 11% du coût du repas. La commission vie scolaire propose au conseil municipal du 15 décembre prochain de prendre en charge l'intégralité de cette augmentation sans aucune répercussion sur le prix du repas facturé aux familles.

La commission va travailler dans les prochains mois sur le projet de restauration sur place, l'étude commencera très bientôt.

4/ Retour étude menus végétariens

La commission avait évoqué lors du dernier point cantine de rester sur des menus « normaux » pour les enfants qui ne mangeaient pas de viande/poisson.

Après consultation des familles, il est préférable de rester sur des menus végétariens pour ces enfants (11 au total).

En revanche, la commission va travailler avec le prestataire en restauration pour que les menus des uns et des autres soient plus en adéquation quand les mets peuvent être proposés à tous (exemple : jour de frites pour tout le monde !).

5/ Infos et questions diverses

La commission informe que le restaurant scolaire a été décoré pour Noël, les enfants étaient ravis de découvrir la surprise ce jeudi 9 décembre en arrivant.

La commission informe que compte tenu du protocole sanitaire, il n'était pas possible d'organiser un après-midi cinéma/chocolat chaud pour l'ensemble des écoliers cette année. La municipalité a tout de même souhaité faire un petit quelque chose pour les enfants, ainsi, des petits cadeaux seront remis aux élèves le dernier jour d'école (vendredi 18/12), dans leur classe respective.

Une question est posée concernant le savon pour les mains utilisé à l'école publique et au restaurant scolaire, qui serait agressif pour les mains des petits. Un autre savon est en cours de test sur les tous petits à l'école publique. Si les résultats sont concluants d'ici le 18 décembre, tous les savons seront changés à l'école publique et au restaurant scolaire pour la rentrée de janvier 2021. Un prochain point cantine sera organisé avant les vacances d'hiver, la date sera confirmée ultérieurement.

Compte-rendu de la commission Urbanisme

Prévisions 2021

La commission propose :

- **Investissements**

-Végétalisation et aménagement du jardin du souvenir 7.000,00€.

La commission propose que les travaux soient effectués par les employés communaux. Elle propose aussi que MG espaces vert fournisse les végétaux et apporte une aide à la plantation.

-Aménagement du jardin du souvenir 12.000,00€

Suite aux derniers travaux, il reste le dernier tiers à régler.

-La pose de pavés ne sera pas effectuée cette année

-Poteau + signalétique des chemins de randonnées 1.500,00€

-Des renseignements seront pris afin d'étudier la remise en sécurisation du Pont de Varennes

- **Fonctionnement**

-fleurissement habituel 2.000,00€

-Replantations route de Lude suite aux travaux, devant la mairie avec des rosiers et des arbustes à fleurs 1.500,00€

-Contrat du logiciel Gescime : actualisation des données 860,00€

-lutte contre les frelons asiatiques 3.000,00€

-Castration et stérilisation des chats errants 5.000,00€, une étude de la meilleure solution est en cours : SPA, 30 millions d'amis, vétérinaires aux alentours

Point de la commission animation du territoire

- « **Téléthon** » 40 participants sont venus relever le « défi sportif » proposé le 5 décembre au profit du

téléthon, 200€ seront donc reverser à l'association.

- En vue des éléments sanitaires, la séance **cinéma** du mois de décembre est annulée.
- « **Noël sur le marché** »
 - o la sonorisation de centre-bourg sera effective à partir du mercredi 16 décembre »
 - o le concours de dessins se terminera le 16 décembre, la remise des prix pour les participants et les vainqueurs se fera samedi 19 décembre à 15h
 - o environ 16 exposants seront présents pour la manifestation
 - o les barnums seront montés le samedi matin à partir de 8h

Informations diverses

- Pour répondre à une interrogation soulevée lors du dernier conseil municipal, il s'avère que la redevance pour le droit de passage assainissement sous la voie ferrée est de 2.914,40€ / an
- Concernant l'aménagement du territoire de la commune, le projet de la municipalité serait de bien segmenter les différentes zones ; Entreprises, Commerces, Associations ainsi que Vie scolaire et services. De plus, une étude sur les différentes possibilités d'offrir un service de garde d'enfants suite aux nombreux arrêts d'assistantes maternelles est en cours. La question sur le devenir des bâtiments de la gendarmerie (d'ici 2 ans) est posée.
- Le Syndicat Mixte Val de Loir (ordures ménagères) a voté une augmentation de ses tarifs de 5%
- Suite à la consultation d'un courtier en énergie, le nouveau fournisseur d'électricité de la commune sera ENI pour les PDL (Points De Livraison) sur lesquels le renouvellement était possible. Ce changement de fournisseur de Gaz et Électricité permet de générer une économie de 4.500€ / an. Les autres contrats des principaux PDL (Mairie, École, Restaurant scolaire et Gymnase) ayant déjà été renouvelés début 2020 avec un engagement de 4 ans, il faudra absolument penser à refaire appel au courtier en énergie en 2022 pour les renégocier.
- Camille LEROY, titulaire d'un BTS développement et animation des territoires ruraux, actuellement ATSEM, viendra à partir de début 2021 en support Vie Scolaire / Animation du Territoire une heure tous les soirs et le mercredi matin.
- Suite à la parution d'une nouvelle offre concernant le recrutement d'une DGS, une candidate a été retenue et devrait prendre ses fonctions le 4 janvier 2021.
- Alain Bordas est parti en retraite le 04 décembre 2020, nous lui souhaitons une bonne retraite, bien méritée

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mardi 19 janvier 2021

Questions diverses

-Madame DELAPORTE demande si les manifestations prévues avec l'association Abord'Age auront lieu. Monsieur le Maire indique que pour l'instant, étant donnée la situation sanitaire, le démarrage est reporté.

-Monsieur Le Maire annonce que les vœux du Maire n'auront pas lieu sous leur forme habituelle

-Monsieur Lebouc fait savoir que le chien errant sur la commune depuis plusieurs mois a été vu la veille, il fait savoir aussi que le radar pédagogique situé route du Lude ne fonctionne pas correctement.

Fin de séance : 22h50

**Le secrétaire de séance,
Bruno LEDUC**

**Le Maire,
Nicolas MOURIER**